

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1417

Rubrik: Syndicats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Orienter la recherche, en aval des laboratoires

Le principe de régulation pourrait devenir un outil pour contrôler les effets de la science sur nos sociétés.

LE PROJET DE loi GenLex, tel qu'il sera soumis au Parlement, prévoit un régime généralisé d'autorisations en matière de dissémination d'OGM. L'expérimentation elle-même sera soumise au crible de la «pesée des intérêts», entre l'avantage espéré de la manipulation et le risque potentiel pour l'environnement. Or, comme nous le rappelle Jean-Jacques Salomon, «l'idée de limiter le désir de savoir, propre à la recherche scientifique, désir à ce point inné qu'il désigne, depuis Aristote, l'homme dans sa spécificité même, ne va pas de soi, du moins dans nos sociétés.»

Un nouveau contrat se met en place

De fait, le contrat entre science et société a longtemps été linéaire: le scientifique produit du savoir, sans considération pour les bienfaits pratiques, (qui résulteront de toute façon de cette ac-

cumulation); ce savoir neutre est appliqué en bien ou en mal; qu'il engendre catastrophe ou dérive, la faute en incombera à la science (faute aux ingénieurs, aux techniciens, aux gestionnaires). Aujourd'hui, si la quête du savoir, ce «délice technique», reste un des biens les plus précieux, un nouveau contrat entre science et société est en train de se mettre en place. Le changement fondamental à mes yeux est que la révolution scientifique de cette fin de siècle, touchant aux matériaux, à la communication et au vivant a brouillé la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée; technologie et recherche se fertilisent mutuellement, l'ingénieur et le fondamentaliste se rejoignent, l'un ne peut blâmer l'autre lorsque menace la dérive ou l'accident.

Une première régulation peut se faire en aval des laboratoires. Les politiques de la recherche et de la technologie, plutôt que d'être à la traîne des op-

tions économiques peuvent, par incitation, orienter recherche et innovation d'avantage sur les fléaux présents ou pressentis ainsi que sur les dommages qui menacent l'environnement.

Ensuite, le principe qui peut guider la relation entre science et société est celui de la précaution, à condition qu'il ne prenne pas le sens paralysant de «faire la preuve de l'innocuité parfaite avant l'emploi». Le principe de précaution servirait de guide à qui doit prendre les décisions, sans attendre l'établissement exhaustif des preuves scientifiques. Ce garde-fou permettrait que se conjuguent transparence et partage du pouvoir; il stimulerait non pas la simple pratique des «portes ouvertes», mais le comportement d'un establishment scientifique faisant confiance au public et qui accepte de fixer les règles avec celui-ci. *ge*

Source: Jean-Jacques Salomon, *Survivre à la Science*, Albin Michel, 1999.

SYNDICATS

L'érosion se poursuit

Etat des lieux des forces syndicales.

EN DIX ANS l'Union syndicale suisse, principale organisation faîtière des salariés, a perdu 12% de ses effectifs. En 1998, elle a passé en-dessous de la barre des 400000 adhérents. Les syndicats chrétiens et l'Union fédérative du personnel des administrations publiques connaissent une évolution semblable.

Cette érosion ne résulte pas tant de la démission des membres que de la difficulté de recruter de nouveaux adhérents. Un phénomène paradoxal dans un contexte de récession économique, marqué par un taux de chômage important. En réalité, les salariés helvétiques confrontés à une détérioration du marché du travail semblent adopter une attitude individualiste, alors qu'ils sont plus enclins à se syn-

diquer en période de haute conjoncture.

Adapter le langage

Plus généralement, les syndicats ressentent durement les conséquences de l'affaiblissement du secteur secondaire. Dans leurs bastions traditionnels, l'industrie et la construction, la réduction du nombre d'emplois s'est accélérée dans les années quatre-vingts, sans que les organisations syndicales puissent compenser ces pertes par une implantation solide dans un secteur tertiaire en pleine croissance. Mais pour l'heure, ce sont les associations professionnelles spécialisées dans la défense corporative qui occupent le terrain.

Pourtant, la progression récente et réjouissante des effectifs du nouveau syndicat des services Unia et du Syndicat suisse des médias montre que le secteur tertiaire constitue un potentiel syndical important. Pour en profiter, les organisations syndicales doivent adapter leur langage et leur action à un public d'employés.

Par ailleurs, la division du monde syndical en de nombreuses organisations ne favorise pas l'émergence de thèmes et d'actions communes qui développerait une prise de conscience collective des salariés. L'unité syndicale accroîtrait la force de frappe du mouvement qui y gagnerait alors en attractivité. *jd*

Source: NZZ, 19 janvier 2000.